



Licenciement pour inaptitude et grossesse

Par **sofitao**, le **30/04/2012** à **11:14**

Bonjour, Suite à un harcèlement moral par mon employeur lui même, rnj'ai été déclarée inapte à mon poste de travail le 07/03/12. rnMon employeur m'a convoquée à entretien préalable au licenciement le 23/04/12, auquel je ne me suis pas rendue. rnIl a donc dépassé le délai d'un mois pour le licenciement/reclassement. rnMa fiche de paie de mars indique toujours un solde en négatif, et je ne suis plus couverte par la CPAM depuis mi-février. rn_ Selon l'art. L1226-4; j'ai cru comprendre qu'il aurait du me verser mon salaire de base dès l'expiration du délai d'un mois. Est-ce juste? rn_ J'ai pu constater qu'il me versait, pour le mois d'avril, une partie de mon salaire (mais loin d'être complet). J'attends ma fiche de paie pour en savoir plus. rn_ En arrêt maladie depuis mi-septembre, je suis tombée enceinte mi-janvier. rnL'inaptitude a donc été prononcée ensuite (sans que personne ne soit au courant de ma grossesse), mais avant que ma grossesse soit médicalement déclarée. rnMon employeur peut il me licencier? rnQuelles peuvent être les suites?